



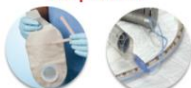
En application du Règlement Européen pour les Dispositifs Médicaux 2017/745 (RDM-MDR), un code IUD-UDI doit être attribué par le fournisseur à chaque Unité Consommateur.

L'objectif de cette actu est de préciser la taille du code GTIN à utiliser selon la recommandation ACL.

### Définition

L'unité consommateur représente l'unité de vente/achat/consommation d'un produit, cela peut-être :

L'unité achetée par les hôpitaux et utilisée auprès des patients



1 poche 1 sonde

L'unité commandée par les pharmaciens d'officine et les répartiteurs



1 boîte de 10 poches 1 boîte de 10 sondes

avec 1 notice et 1 étiquette LPP\*

\* Si le produit est remboursable

### La règle de codification de l'unité consommateur

Garantir les échanges

Afin de garantir les échanges entre les partenaires de la chaîne de distribution des produits de santé : chaque unité « consommateur » doit être identifiée avec un code GTIN 13.

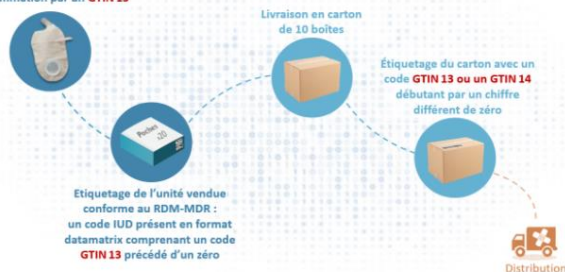
Communication ACL

Chaque code GTIN 13 doit être communiqué à [info@aclsante.org](mailto:info@aclsante.org), pour que les informations puissent être présentes dans les systèmes d'informations, afin de fiabiliser les commandes.

### Schéma explicatif

Création du produit et identification de l'unité de consommation par un GTIN 13

Recommandation **ACL**



ACLSanté vous accompagne pour vous aider à la mise en conformité de vos produits avec la réglementation :

[info@aclsante.org](mailto:info@aclsante.org)

01.49.09.62.80

Toutes les actualités ACLsanté



Se désabonner | Gérer votre abonnement

ACLSanté - 86 rue du Dôme 92100 Boulogne Billancourt  
[www.aclsante.org](http://www.aclsante.org)